

A6TMOI

Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 128, Rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS NANTERRE 921 789 673

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 17/06/2025

Monsieur KORCHIA Henry

Demeurant au 9, Allée Auguste Renoir – 92300 Levallois-Perret
Né le 19 mars 1966 à Paris (75016)
De nationalité française

&

Monsieur UZAN Gary

Demeurant au 152 bis, Rue Danton – 92300 Levallois-Perret
Né le 11 septembre 1989 à Paris (75018)
De nationalité française

&

La Société « HOLDING ASSISTEZMOI »,

Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros,
Siège social : 128, Rue Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 982 902 561,
représentée par son Président, Monsieur KORCHIA Henry,

Associés de la société **A6TMOI** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Compte tenu que les associés détiennent l'ensemble des actions représentant la totalité du capital social, l'assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur **Henry KORCHIA** préside la séance en qualité de président de la société **SAS A6TMOI**.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social d'un montant de 30 000€ par incorporation de réserves (émission de nouvelles actions) ;
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée ;
- Modification corrélative des statuts (articles 6 et 7) ;
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités ;

PREMIERE RESOLUTION - Augmentation du capital social d'un montant de 30 000€ par incorporation de réserves (émission de nouvelles actions)

Après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré et pris connaissance du projet d'augmentation de capital, le Président décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente mille euros (30 000€), par l'émission et l'attribution d'actions ordinaires nouvelles gratuites, par incorporation de réserves de la Société.

L'augmentation de capital est réalisée par la création et l'émission de trois mille (3 000) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (10 €), émises au pair.

Les souscriptions d'actions nouvelles sont, lors de leur souscription, libérées intégralement, pour la totalité de leur montant nominal.

Les actions nouvelles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits et sont soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions de la Collectivité des Actionnaires dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital.

L'augmentation de capital est réalisée par incorporation directe de pareille somme prélevée comme suit :

- Report à nouveau : 30 000 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée

En conséquence de ce qui précède, le président constate que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Le capital social de la Société est ainsi porté d'un montant de cinquante mille euros (50 000€), divisé en cinq mille (5 000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune, à un montant de cinquante mille euros (50 000€), divisé en cinq mille (5 000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Modification corrélative des statuts (articles 6 et 7)

Le président, constatant que l'augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée et que, par suite, elle est régulièrement et définitivement réalisée,

- décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts de la Société :

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 50.000 (CINQUANTE MILLE) Euros.

Il est divisé en 5.000 (CINQ MILLE) actions de 10,00 (DIX) Euros de nominal, chacune, numérotées de 1 à 5.000, entièrement libérées, et réparties comme suit entre les associés :

Monsieur UZAN Gary	DEUX MILLE ACTIONS - Numérotées de 1 à 2000	2000 A
Monsieur KORCHIA Henry	DEUX MILLE ACTIONS - Numérotées de 2001 à 4000	2000 A
La Société « HOLDING ASSISTEZMOI représentée par son Président, Monsieur KORCHIA Henry	MILLE ACTIONS - Numérotées de 4001 à 5000	1000 A
TOTAL EGAL AU NOMBRE D' ACTIONS CONSTITUANT LE CAPITAL SOCIAL		5.000 A

- décide d'ajouter ce qui suit à l'article 6 des statuts de la Société :

Article 6 – APPORTS

V- Par décisions du 17 juin 2025, et telles que constatées par le président le 17/06/2025, il a été procédé à une augmentation du capital social par incorporation de réserves de la Société à hauteur de trente mille Euros (30 000€) pour le porter ainsi de vingt mille Euros (20 000€) à cinquante mille euros (50 000€), par voie d'émission de trois mille (3 000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10 €)

Le reste de l'article et des statuts demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Gérance après lecture.

Fait à Levallois-Perret, le 17 juin 2025
en quatre exemplaires originaux

Associé et président
Monsieur KORCHIA Henry

Associé
Monsieur UZAN Gary

Associée
SAS HOLDING ASSISTEZMOI
Représentée par
Monsieur KORCHIA Henry

Henry KORCHIA

✓ Certified by  yousign

Gary UZAN

✓ Certified by  yousign

Henry KORCHIA

✓ Certified by  yousign